



TROPHÉES DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ARTISAN

-- 2^{ème} Edition --

APPEL A CANDIDATURES

Concours
initié par



Partenaires



Les évolutions du climat

En France, les évolutions du climat portent sur :

- ✓ une hausse des températures plus forte que la moyenne mondiale
- ✓ des vagues de chaleur plus fréquentes et plus intenses
- ✓ des modifications du régime des précipitations, avec des précipitations extrêmes comme des sécheresses extrêmes
- ✓ une hausse du niveau de la mer
- ✓ une intensification des cyclones.

Les impacts du changement climatique

Les impacts du changement climatique sont et seront très variables d'un territoire à l'autre, du fait du contexte géographique, socio-économique ou culturel. On n'adapte pas de la même manière un territoire de plaine ou un territoire de montagne, une ville ou une commune rurale. L'adaptation au changement climatique doit donc être pensée à l'échelle locale, pour répondre à la spécificité du territoire, aux secteurs concernés et aux acteurs associés.

→ Pour en savoir plus, lien vers le site du Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique : <https://www.adaptation-changement-climatique.fr>

Les écosystèmes, à la fois impactés par le changement climatique et sources de solution

Le changement climatique contribue à l'érosion de la biodiversité : c'est le troisième facteur de modification de la nature selon la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ([IPBES](#)) après la modification de l'utilisation des terres et des mers et l'exploitation directe des organismes. Il modifie en effet les conditions physiques des milieux naturels (températures, précipitations, etc.) et perturbe les organismes vivants dont la capacité d'adaptation aux transformations de leurs habitats est très inégale.


Or, les interactions entre les organismes vivants et leur milieu contribuent à réduire les impacts du changement climatique : la présence d'arbres a un effet rafraîchissant sous l'effet de l'évapotranspiration et la production d'ombrage ; l'activité biologique (animale, végétale, champignons, bactéries....) des sols lui confère des propriétés en matière de capacité d'infiltration et de rétention de l'eau, ainsi que de résistance vis-à-vis des phénomènes d'érosion ; certaines infrastructures vivantes marines ou littorales constituent des barrières permettant de freiner la houle...Les écosystèmes peuvent ainsi être sources de services pouvant contribuer à notre adaptation vis-à-vis de différents impacts climatiques.

Les Solutions fondées sur la Nature

Les Solutions fondées sur la Nature ([SfN](#)) ont été définies par l'Union internationale pour la conservation de la nature ([UICN](#)) comme étant les « actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité ». Certaines d'entre elles permettent plus spécifiquement de répondre à l'enjeu de l'adaptation au changement climatique : **les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN)**. Par exemple, la restauration de certains milieux naturels comme les mangroves dans les territoires ultra-marins permet de recréer une protection naturelle contre de nombreux aléas climatiques (risques de submersion marine, cyclones, etc.) et ainsi de mieux protéger les habitants des territoires alentours. En conséquence, préserver, restaurer et améliorer la gestion des écosystèmes contribuent à accroître la résilience des territoires face aux effets du changement climatique.

Les SafN présentent ainsi l'intérêt de concourir aussi bien aux enjeux relatifs au climat qu'à ceux relatifs à la biodiversité. De fait, ces solutions font l'objet d'une attention croissante de la part de nombreux acteurs, tels que l'État, les scientifiques, les collectivités territoriales, les entreprises, les ONG et associations...

➔ Pour en savoir plus sur ces solutions : [Note de cadrage du projet Life ARTISAN](#)

 <p>Le climat change, adaptons-nous avec la nature</p>	<p>ARTISAN – Un projet Life sur 8 ans pour favoriser le déploiement des « Solutions d'adaptation fondées sur la Nature » dans les territoires français</p> <p>Pour en savoir plus, lien vers le site du projet : https://ofb.gouv.fr/le-projet-life-integre-artisan</p>
---	--

Des acteurs publics, privés et associatifs se mobilisent et développent des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN) pour préparer leurs territoires au changement climatique. Ces actions ont vocation à être mises en lumière pour inciter d'autres acteurs français à s'engager à leur tour.

Pour cela, l'Agence de la transition écologique (ADEME), en partenariat avec l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) et le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT) lancent la 2^{ème} édition des « **Trophées de l'Adaptation au Changement Climatique Life ARTISAN** ».

Ce concours récompense les actions exemplaires et concrètes d'adaptation au changement climatique qui s'appuient sur des solutions visant à développer des services écosystémiques favorisant la capacité d'adaptation, tout en préservant la biodiversité.

Qui peut se porter candidat aux Trophées ?

Ce concours s'adresse à l'ensemble des acteurs publics et privés ayant mis en œuvre, sur le territoire français (métropole et territoires des Outre-mer), une action d'adaptation au changement climatique s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature.

Quelles actions d'adaptation au changement climatique peuvent entrer dans le cadre de ce concours ?

Pour entrer dans le cadre des Trophées, les actions doivent être réalisées ou en cours de réalisation (les projets non lancés ne pourront pas être jugés recevables), avec des résultats mesurables, et contribuer à l'adaptation au changement climatique et à la préservation de la biodiversité.

Les actions doivent entrer dans le cadre de l'une des 3 catégories de prix du concours. Ces catégories s'appuient sur 3 approches :

- **Catégorie 1 « Réduction des risques climatiques »**

Les actions de cette catégorie s'appuient sur les SafN pour protéger les personnes, les biens et les infrastructures face à un type d'impact du changement climatique identifié sur leur territoire (ex : prévenir les risques d'inondation, d'érosion et de submersion marine, les feux de forêts, lutter contre les îlots de chaleur, la sécheresse...)

- **Catégorie 2 « Adaptation des filières économiques »**

Les actions de cette catégorie s'appuient sur les SafN pour réduire la vulnérabilité de la chaîne de valeur des acteurs et des filières économiques ou favoriser le développement économique vis-à-vis du changement climatique (ex : filières agricole et alimentaire, touristique, pêche et aquaculture, filière forêt bois, bâtiment et immobilier...).

▪ **Catégorie 3 « Adaptation de la gestion de la nature, des ressources et des milieux »**

Les actions de cette catégorie s'appuient sur les SafN pour favoriser le maintien ou le développement de fonctions rendues par les écosystèmes vis-à-vis du changement climatique (ex : restaurer des écosystèmes aquatiques [zones humides/berges/marais/étangs], améliorer la qualité des sols, préserver des écosystèmes littoraux [dunes, mangroves], forestiers, montagnards, réimplantation de coraux...)

En plus de la désignation des lauréats, les jurys pourront décerner un **Prix Spécial « SafN et risques liés à l'eau »** récompensant une/des candidature(s) remarquable(s) en lien avec la ressource en eau et la résilience face aux risques liés à l'eau, aux sécheresses et/ou aux inondations

NB : Un même candidat peut présenter un ou plusieurs dossier(s) de candidature, mais seulement un dossier par catégorie de prix.

Quels sont les critères d'appréciation pris en compte ?

Les critères d'appréciation des actions sont les mêmes pour toutes les catégories, tout au long du processus du concours, et portent sur :

- ✓ les résultats de l'action en matière d'adaptation au changement climatique
- ✓ les résultats en matière d'amélioration de l'état de la biodiversité et des fonctionnalités des écosystèmes ;
- ✓ l'exemplarité dans la mise en œuvre de l'action ;
- ✓ la durabilité supposée de l'action après sa période de mise en œuvre ;
- ✓ la reproductibilité de l'action dans d'autres territoires.

Quels bénéfices associés à la participation au concours ?

La remise des Trophées se tiendra le lundi 10 ou le mardi 11 juin 2024 à l'occasion du Forum Alliance Nature et Adaptation organisé à Toulouse (France) par l'OFB, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et les partenaires du projet Life ARTISAN.

Les lauréats (gagnant(s) dans chaque catégorie de prix ainsi que le Prix Spécial « SafN et risques liés à l'eau ») bénéficieront d'un rayonnement national, au travers d'une large valorisation de l'ADEME, appuyée par les partenaires du concours, notamment via :

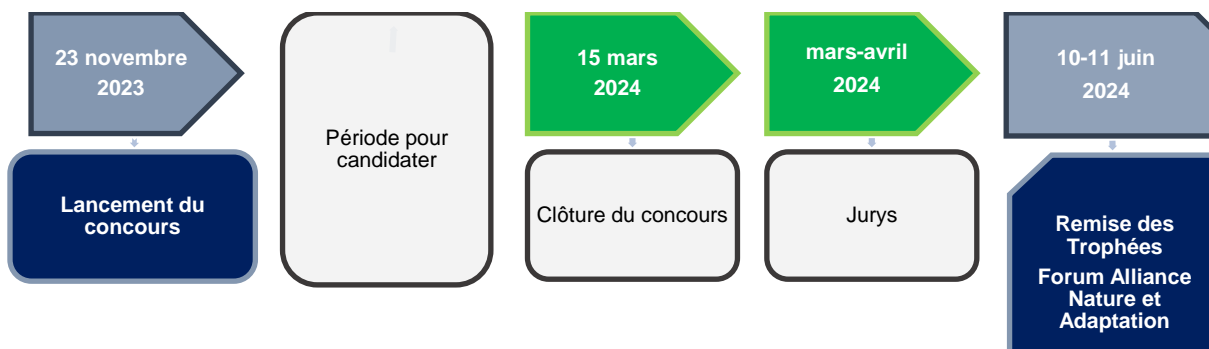
- ✓ une invitation et une tribune à une conférence nationale,
- ✓ une valorisation de l'action (actions presse, vidéo de promotion, publication dédiée...).

Quelles sont les étapes de sélection des candidatures ?

La sélection des gagnants du concours (a minima 3 lauréats) se déroule en 3 temps :

1. Un jury de recevabilité est chargé de valider la recevabilité des candidatures.
2. Un jury de présélection est chargé d'identifier, parmi les dossiers de candidature de chaque catégorie, une sélection des dossiers à auditionner.
3. Pour chaque catégorie, un jury de désignation du(des) lauréat(s) est chargé de sélectionner le lauréat de la catégorie.

Quelles sont les dates clés du concours ?



Modalités de participation

1. Télécharger le dossier de candidature sur le site des Trophées (rubrique – Participez !) :

- ✓ <https://www.trophees-adaptation-life-artisan.com/participez/>

En cas de dysfonctionnement du téléchargement ou de difficultés informatiques quelconques, les dossiers peuvent être envoyés à toute personne intéressée sur demande à :

- ✓ [contact\[at\]trophees-adaptation-Life-ARTISAN.com](mailto:contact[at]trophees-adaptation-Life-ARTISAN.com)

2. Remplir le dossier de candidature, composé de la fiche-résumé et du formulaire

NB : Les dossiers devront obligatoirement être complétés en français.

3. Déposer sur la page du site des Trophées : <https://www.trophees-adaptation-life-artisan.com/participez/>, impérativement avant 22h00 le vendredi 15 mars 2024 (UTC-00:00), les éléments du dossier de candidature :

- le dossier de candidature complété
- les éléments complémentaires (carte ; photo ; schéma ; lien vidéo...).

4. Valider le dépôt du dossier de candidature (après validation, un pop-up de confirmation apparaîtra automatiquement sur la page de candidature).

5. Après l'analyse des dossiers par les jurys, si votre candidature est présélectionnée, vous serez convoqués à une audition organisée par le jury de désignation du lauréat pour chaque catégorie du concours (audio/vidéoconférence).

NB : Les candidats non retenus seront avertis par e-mail.

6. Si votre candidature est désignée lauréate, vous serez conviés à la remise des prix qui aura lieu dans le cadre du Forum Alliance Nature et Adaptation co-organisé par l'Office français de la biodiversité (OFB), l'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG) et les partenaires du projet Life ARTISAN et qui se tiendra à Toulouse (France) les 10 ou 11 juin 2024.

Informations complémentaires

Le retrait de l'appel à candidatures, du formulaire de candidature et du règlement du concours se fait par téléchargement gratuit à partir du site des Trophées :

✓ <https://www.trophees-adaptation-life-artisan.com/>

Toute demande de renseignement concernant les « Trophées de l'Adaptation au Changement Climatique Life ARTISAN » peut être adressée aux animateurs du concours via :

- ✓ e-mail - [contact\[at\]trophees-adaptation-Life-ARTISAN.com](mailto:contact[at]trophees-adaptation-Life-ARTISAN.com)
- ✓ formulaire de contact - <https://www.trophees-adaptation-life-artisan.com/contact/>